

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 8 juillet 2026 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de Monsieur Alain MANO, Doyen de l'assemblée, puis de **Madame Nathalie LE YONDRE**, élue Présidente au cours de la séance.

Elus présents avec voix délibérative :

• **Titulaires :**

Denis ABRAND, Christiane BOURSEAU, Bruno BUREAU, Laurence CHATELIER, Dominique CLAVERIE, Xavier DANAY, Laurent DE LAUNAY, Adrien DEBEVER, Karine DESMOULIN, Frédéric DUPIC, Patrick EXPERT, Dominique FEDIEU, Damien HOAREAU, Michelle LACOSTE, Alain MANO, Karine PALIN, Jérôme PESCHINA, Murielle PICQ, Michel POIGNONEC, Alexandre RUBIO, Michelle SAINTOUT, Denis SIRDEY, Catherine VIANDON

• **Suppléants :**

Elus représentés :

Christophe DUPRAT (*procuration à Mme LE YONDRE*)
Jean-François EGRON (*procuration à Mme LACOSTE*)
Emmanuel SALLABERRY (*procuration à M. POIGNONEC*)
Fabien ROBERT (*procuration à M. DEBEVER*)

Elus excusés :

Stéphanie ANFRAY, Yasmina BOULTAM, Louis CALAVEIRO, Matthieu FONMARTY, Nathalie LACUEY, Christine LUQUEDEY, Aline MOUQUET, Isabelle PILLON

Elus suppléants présents sans voix délibérative :

Frédéric AURIER, René CARDOIT, Charles COSSE, Nadège DOSBA, Mariette DUFLET, Véronique FERREIRA, Vincent JOINEAU (départ après l'élection de la Présidente), Emile MARCHES, Lionel MONTILLAUD, Pascale PAVONE, Liliane POIVERT, Jean-François QUISSOLLE, Matthias ROBINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame VIANDON Catherine

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent

Administratifs présents : Caroline DESAIGUES (Directrice générale), Guillaume GIRARD (Directeur opérationnel), Elodie PEYROUX (Directrice opérationnelle), Céline WETTERWALD (Directrice opérationnelle), Aline DANIEL (Responsable service juridique), Claire MALVY (Juriste), Charlotte THIERY (Secrétariat de direction)

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 02/06/2026 à chaque membre du Conseil d'administration.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 08/07/2026

Délibération n° DE-0037-2026

Rapporteur : Mme Nathalie LE YONDRE

Objet : **Adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration et fixation du siège**

Vu :

- l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 modifiée relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
- le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, notamment son article 27.

La Présidente expose au Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration d'un Centre de gestion doit déterminer son siège et fixer ses règles de fonctionnement interne par l'adoption d'un règlement intérieur.

Celui-ci précise notamment les règles relatives aux convocations, à l'ordre du jour, au quorum, aux débats, aux votes, aux procès-verbaux ou encore aux modalités de participation aux séances.

Considérant ce qui suit :

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir recourir, lorsque les circonstances le justifient, à des séances organisées en format hybride.

Ce dispositif vise à faciliter la participation des administrateurs, à limiter les contraintes de déplacement et à favoriser la continuité du fonctionnement institutionnel.

Toutefois, afin de préserver la solennité et la sécurité juridique de certaines décisions, le règlement intérieur exclut le recours au format hybride pour certaines séances ou délibérations sensibles, notamment :

- la séance d'installation du Conseil d'administration ;
- l'élection du Président / de la Présidente ;
- l'élection des Vice-Président(e)s et des membres du Bureau ;
- les nominations ou désignations ;
- le vote du budget primitif ;
- l'approbation du compte financier ;
- lorsqu'un scrutin secret est requis ou demandé ;
- toute séance pour laquelle le Président estime nécessaire une participation exclusivement en présentiel.

La Présidente propose au Conseil d'administration :

- de maintenir le siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde à l'adresse actuelle, soit au 25 rue du Cardinal Richaud, Immeuble HORIOPOLIS, CS 10019, 33049 Bordeaux cedex ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 08/07/2026

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20260708-DE-0037-2026-DE
Date de transmission : 09/07/2026
Date de réception en préfecture : 09/07/2026

- d'approuver la possibilité de recourir à la visioconférence en format hybride, dans les conditions et limites fixées par le règlement intérieur annexé ;
- d'adopter le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de maintenir le siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde à l'adresse actuelle, soit au 25 rue du Cardinal Richaud, Immeuble HORIOPOLIS, 33300 Bordeaux ;
- approuve le principe de la possibilité de tenir certaines séances en format hybride, dans les conditions et limites fixées par le règlement intérieur annexé ;
- adopte le règlement intérieur annexé ;
- dit que celui-ci remplace le règlement intérieur jusqu'alors en vigueur.

La Présidente du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 08 juillet 2026.

La Présidente,

Mme Nathalie LE YONDRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉE LE :